

**COMMUNAUTE
DE COMMUNES
DU PAYS DE
SAINT-YRIEIX**

**DELIBERATION DU CONSEIL
DE COMMUNAUTE n°2019-146**

L'an deux mille dix-neuf, le 13 décembre à 18 h

Le Conseil de Communauté de la Communauté de Communes du Pays de SAINT-YRIEIX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur **Daniel BOISSERIE**.

Date de convocation du Conseil de Communauté : 5 décembre 2019

Nombre de délégués :

- en exercice : 31
 présents : 24
 votants : 30

PRESENTS : M. Pierre VERGNOLLE, Mme Isabelle BARRY, M. Patrick DARY, M. Philippe SUDRAT, Mme Delphine PERRIER-GAY, M. François BOISSERIE, M. Pierre-Louis PUYGRENIER, M. Michel ANDRIEUX, M. Francis DELORT, M. Jean-Christophe MERILHOU, M. Hervé FORESTIER, M. Pierre MILLET LACOMBE, M. Pierre ROUX, M. Gilles DELANGE, Mme Monique PLAZZI, M. André DUBOIS, Mme Catherine L'OFFICIAL, Mme Michèle ROY, M. Jean-Claude DUPUY, Mme Annie ARNAUD, Mme Valérie Isabelle BONIN, M. Edmond LAGORCE et M. Pierre DAVID conseillers communautaires.

ABSENTS Excusés : M. Francis LATRONCHE, Mme Justine McCOMISH LORAIN, M. Hugues AUVILLE, Mme Marie-Françoise DUVERGER, Mme Maryline VERGNE, M. Laurent GORYL et Mme Sylvie COLETTE.

OBJET :

Autorisations de programmes
 Crédits de paiements
 AP-CP

Francis LATRONCHE donne pouvoir à Gilles DELANGE
 Justine McCOMISH LORAIN donne pouvoir à Philippe SUDRAT
 Hugues AUVILLE donne pouvoir à François BOISSERIE
 Marie Françoise DUVERGER donne pouvoir à Michel ANDRIEUX
 Maryline VERGNE donne pouvoir à Francis DELORT
 Laurent GORYL donne pouvoir à Pierre VERGOLLE

SECRETAIRE : Monique PLAZZI

Rapporteur : D. PERRIER-GAY

Considérant que pour les opérations relevant de l'OPAH, du marché au cadran, de la pépinière d'entreprises (1^{ère} tranche) et pour la contribution au raccordement à la fibre et la montée en débit, la collectivité a recours à la pluri-annualité sous la forme d'autorisations de programme (AP) et de crédits de paiements (CP) ;

Considérant que les autorisations de programme constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour l'exécution des investissements ; qu'elles demeurent valables sans limitation de durée jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation ; qu'elles peuvent être révisées ;

Considérant que pour ce qui est de l'opération du marché au cadran et de la contribution au raccordement à la fibre et la montée en débit, le coût global de chacune de ces opérations a été fixé respectivement à 2 675 000 H.T. et 1 674 300 €, par délibération du 11 juillet 2019, et qu'aucun crédit de paiement n'a été inscrit pour l'exercice 2020 ;

Considérant que le coût global reste inchangé mais que les opérations ne seront pas soldées au 31 décembre 2019 ;

Considérant que deux nouvelles autorisations de programme doivent être ouvertes pour les projets concernant la restauration de la Collégiale et la construction de la salle dédiée au tennis de table ;

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Accusé de réception en préfecture
 087-248700189-20191213-DC201971336-DE
 Date de télétransmission : 17/12/2019
 Date de réception préfecture : 17/12/2019

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte ;
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

- décide de reporter en 2020 les crédits de paiement 2019 non-consommés pour les opérations relatives au marché au cadran et à la contribution au raccordement à la fibre et la montée en débit ;
- décide de voter les autorisations de programmes suivantes :

Restauration de la Collégiale – AP n°5

- Coût prévisionnel de l'opération : 3 638 400 € T.T.C.
- Montant de l'AP proposé : 3 638 400 € T.T.C.
- Durée de l'AP : 6 ans

Autorisation de programme (en € T.T.C.)	Crédits de paiement (en € T.T.C.)					
	Budget primitif 2020	Budget primitif 2021	Budget primitif 2022	Budget primitif 2023	Budget primitif 2024	Budget primitif 2025
3 638 400 €	573 600 €	573 600 €	634 800 €	603 600 €	584 400 €	668 400 €

Salle dédiée au tennis de table – AP n°6

- Coût prévisionnel de l'opération : 1 169 865 € T.T.C.
- Montant de l'AP proposé : 1 169 865 € T.T.C.
- Durée de l'AP : 2 ans

Autorisation de programme (en € T.T.C.)	Crédits de paiement (en € T.T.C.)	
	Budget primitif 2020	Budget primitif 2021
1 169 865 €	935 900 €	233 965 €

- autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifiée conforme,
Le Président



D. BOISSERIE



Accusé de réception en préfecture
087-248700189-20191213-DC201971336-DE
Date de télétransmission : 17/12/2019
Date de réception préfecture : 17/12/2019

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte ;
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.